

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

**VILLE DE
RIORGES**

N° 1_3

OBJET :

ADMINISTRATION GENERALE

**DECISIONS MUNICIPALES
PRISES PAR LE MAIRE DEPUIS
LA CONVOCATION A LA
SEANCE DU 6 FEVRIER 2020,
EN VERTU DE L'ARTICLE
L2122-22 DU CODE GENERAL
DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES**

Délibération du Conseil Municipal

Séance du **28 mai 2020** - 18 h 00

LE MAIRE CERTIFIE

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite le 20 mai 2020 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 29 mai 2020.*

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 33 membres présents, savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Véronique MOUILLER, Eric MICHAUD, Isabelle BERTHELOT, Nabih NEJJAR, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Jacky BARRAUD, Brigitte BONNEFOND, André CHAUVET, Daniel CORRE *adjoints* ; Jean-Luc REYNARD, Martine SCHMÜCK, Pierre BARNET, Pascaline PATIN, Thierry ROLLET, Michelle BOUCHET, Delphine DEBATISSE, Cédric SCHÜNEMANN, Brigitte MACAUDIERE, Chantal LACOUR, Michel CELLIER, Valérie MACHON, MOUSSE Richard, Andrée RICCETTI, Christian SEON, Bénédicte PARIS, Jean CLERET, Jean-Marc DETOUR, Catherine ZAPPA, Vincent MOISSONNIER, Caroline PAIRE, Bernard JACQUOLETTO, Catherine REMY-MENU, *conseillers municipaux*.

Absents avec excuses :
Néant

Absent sans excuses : Néant

Secrétaire élue pour la durée de la session : Delphine DEBATISSE

A l'ouverture de la séance, M. le Président précise qu'aucun pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales n'a pas déposé sur le bureau de l'assemblée ;

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Néant	Néant

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20200528-1_3-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/06/2020

Affichage : 03/06/2020

ADMINISTRATION GENERALE**DECISIONS MUNICIPALES PRISES PAR LE MAIRE
DEPUIS LA CONVOCATION A LA SEANCE DU 6 FEVRIER 2020,
EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal qu'il lui a accordé une délégation de pouvoirs en vertu de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales et en cas d'absence ou d'empêchement, à Martine SCHMÜCK, première adjointe. Depuis la convocation à la séance du 12 décembre 2019, les décisions municipales suivantes ont été prises :

Le conseil municipal a accordé une délégation de pouvoirs à monsieur le maire en vertu de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales et en cas d'absence ou d'empêchement, à Martine SCHMÜCK, première adjointe.

Depuis la convocation à la séance du 6 février 2020, les décisions municipales suivantes ont été prises :

2020.10	Tailles d'entretien des arbres – Approbation du marché sans publicité ni mise en concurrence préalables. <i>A passer avec la société ARBIOPHYT située à Pouilly les Nonains (42155). Les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix du bordereau.</i>	29 janvier 2020
2020.11	Cimetière – Retrocession d'une concession – 13C15 – par Madame Marie Raquin née Nony. <i>La commune reversera la somme de 172.65€ à Mme Raquin</i>	30 janvier 2020
2020.12	Sinistre du vendredi 24 mai 2019 (vidéo projecteur de l'école maternelle du Pontet endommagé) – Acceptation de l'indemnité d'assurance. <i>Indemnité d'un montant de 338.64€ versée par BCPE.</i>	4 février 2020

2020.13	Entretien des feux tricolores – Approbation du marché sans publicité ni mise en concurrence préalables. <i>A passer avec la société CEGELEC Roanne Tertiaire pour un montant maximum annuel de 15 000 € HT.</i>	17 février 2020
2020.14	Remplacement de l'éclairage des tennis couverts <i>Marché à passer avec la société SONEPAR, pour un montant de 24 958.08 € HT</i> <i>soit 29 949.70 € TTC.</i>	25 février 2020
2020.15	Travaux d'entretien des deux fontaines, du moulin, du bassin de l'octroi et des forages des jardins familiaux - Approbation du marché sans publicité ni mise en concurrence prealables - <i>Marché à passer avec la société NATURE ET PAYSAGE située à 42153 Riorges pour un montant de 40 000 € HT</i>	10 mars 2020
2020.16	Déconnexion des eaux de ruissellement de la rue Pierre Dubreuil - Demande d'aide financière auprès de l'agence de l'eau Loire-Bretagne ; <i>Le coût de cette opération s'élève à 29 033.21 € HT, soit 34 839.85 € TTC</i>	12 mars 2020
2020.17	Travaux de renouvellement et extension de réseaux de faible technicité rue Pierre Dubreuil - Approbation du marché sans publicité ni mise en concurrence prealables <i>Marché à passer avec la société EUROVIA/ LMTP située à 42153 Riorges .Les prix du marché sont unitaires et seront payés suivant les prix unitaires du détail estimatif appliqués aux quantités réellement exécutées</i>	12 mars 2020
2020.18	Création et agencement du local archive au rez-de-jardin de l'hôtel de ville - Approbation pour la fourniture et la pose d'un ensemble de rayonnages fixes et mobiles par la société Bruynzeel Storage Systems <i>Le coût de cette opération s'élève à 20 400,00 € HT, soit 24 480,00 € TTC</i>	30 mars 2020
2020.19	Convention d'occupation à titre précaire du logement B3 – Groupe scolaire de Beaucueil <i>Convention passée avec l'Association pour l'Avenir, à compter du 1^{er} avril 2020 jusqu'au 31 mars 2021 et concédée à titre gratuit.</i>	1 ^{er} avril 2020
2020.20	Convention d'occupation à titre précaire du logement B6 – Groupe scolaire de Beaucueil <i>Convention passée avec l'Association pour l'Avenir, à compter du 1^{er} avril 2020 jusqu'au 31 mars 2021, et concédée à titre gratuit</i>	1 ^{er} avril 2020

2020.21	Construction et extension des locaux du service « Patrimoine – Energie » au centre technique municipal – Approbation du marché de maîtrise d'œuvre <i>Marché à procédure adaptée à passer avec le cabinet d'architecture Vincent BUCHET, situé à Riorges, conclu pour un montant de 54 166,67 € HT soit 65 000 € TTC.</i>	16 avril 2020
2020.22	Sonorisation des concerts de musiques actuelles - Approbation de l'avenant n° 1 au lot n° 1 <i>Prolongation de l'avenant n° 1 de cet accord-cadre jusqu'au 31 décembre 2020 avec la société DAG POINT SHOW</i>	24 avril 2020
2020.23	Aménagement d'un centre de santé municipal - Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) - Exercice 2020	23 avril 2020
2020.24	Aménagement d'un centre de santé municipal - Demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) - Exercice 2020	23 avril 2020
2020.25	Aménagement d'un centre de santé municipal - Demande de subvention au titre du programme 2020 auprès de Roannais Agglomération	30 avril 2020
2020.26	Location et entretien des vêtements de travail pour les besoins des agents communaux - <i>Approbation de l'avenant N° 1 avec la Société ELIS pour prolonger la durée de ce marché jusqu'au 31 décembre 2020</i>	30 avril 2020
2020.27	Sinistre du jeudi 31 Octobre 2019 (Poteau béton et luminaire endommagés) – 1369 rue St Alban - <i>Acceptation de l'indemnité d'assurance de 3 599.55 € versée par PNAS, en règlement du remplacement d'un poteau béton et son luminaire, lors du sinistre survenu le jeudi 31 octobre 2019</i>	4 mai 2020
2020.28	Fourniture d'engrais organiques pour les terrains d'honneur et reboul du stade Galliéni - Approbation du marché sans publicité ni mise en concurrence préalables. <i>Marché à passer avec la société NATURALIS pour un montant de 30 000,00 € HT maximum sur toute la durée du marché</i>	12 mai 2020
2020.29	Entretien des espaces verts de la commune - Marchés réservés aux entreprises adaptées et aux établissements ou service d'aides par le travail - Approbation des accord-cadres. <i>Marché à passer avec les entreprises ADAPEI E.V.S et Messidor pour les lots n° 1-2-3-4 et 5 pour un montant total maximum annuel de 22 400 € HT.</i>	12 mai 2020

Le conseil municipal prend acte de ces décisions à l'unanimité.

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié,

Riorges, le 2 juin 2020

Le Maire

Jean-Luc CHERVIN